



Dossier juillet '83

La réunion nationale de consultation du public

Prendre dès maintenant notre avenir en main

J'ai eu l'occasion, ce printemps, de rencontrer toute une série de personnes et de groupes pour parler, dans le cadre d'une tribune nationale, d'un large éventail de problèmes environnementaux. La Deuxième série annuelle de consultations du public à l'administration centrale, les 4 et 5 mai derniers, fut l'une de ces occasions. Cette rencontre, de même que celles qui seront convoquées dans les régions, constitue un élément important de la politique sur la

nous consulter à ce sujet. Il faudra certes s'armer de patience, mais cette démarche demeure notre seul recours si nous voulons vraiment dresser de façon concertée le plan des actions que nous mènerons dans le domaine.

Cette politique est non seulement de nature à favoriser systématiquement la communication entre le ministère et divers groupes, mais encore elle offre des mécanismes qui permettront aux individus et aux groupes de communiquer, de façon régulière et prévisible, avec le ministère. Ces derniers disposeront dorénavant, en effet, de moyens pour, d'une part, nous faire connaître leur point de vue et pour, d'autre part, obtenir de nous l'information dont ils ont besoin.

Les observations qui nous sont soumises lors de telles rencontres forment un élément essentiel de notre processus de planification. Selon moi, pour faire face aux problèmes environnementaux, nous devons savoir « gérer le risque », prendre des décisions en nous fondant sur des connaissances scientifiques nécessairement limitées — limitées, parce que les scientifiques ne cesseront jamais de pousser encore plus loin nos connaissances, de les parfaire.

Les phénomènes environnementaux sont complexes et internationaux plutôt que simples et locaux, et cette constatation s'impose graduellement d'elle-même. Nous devons donc apprendre à gérer nos connaissances scientifiques — aussi bien que nos lacunes à cet égard — et veiller à ce que notre désir de disposer de données plus précises et notre volonté de poursuivre la recherche ne deviennent pas un simple prétexte à l'inaction. Nous devons être en mesure de juger si nos connaissances sont suffisantes pour agir, même lorsqu'il serait éventuellement possible d'en savoir davantage. Et les rencontres de consultation du public nous aident à acquérir une telle attitude.



M. John Roberts s'entretient avec des délégués

30964
dossier
Juil 83-F

30964
dossier
Juil 83-E

consultation du public et sur l'accès à l'information d'Environnement Canada.

Nous, d'Environnement Canada, croyons fermement que nul groupe, nul gouvernement n'en sait, à lui seul, assez long pour décider a priori de l'usage que nous ferons de l'environnement en tant que collectivité. C'est donc dire que nous tous, Canadiens, devons prendre le temps de nous réunir — à l'échelle locale, régionale et nationale — pour



ISSN 0714-9263

Le mot du ministre (suite de la page 1)

Je ne dispose pas de suffisamment d'espace dans ces colonnes pour passer en revue tous les sujets de réflexion qui m'ont été soumis lors des récentes rencontres que j'ai eues avec des groupes d'intérêt publics. Toutefois, pour offrir un aperçu de l'envergure et de la diversité des problèmes que nous avons abordés, j'énumérerai certains des points qui ont été soulevés lors de la rencontre annuelle des organisations écologiques non gouvernementales (OENG) canadiennes, qui a eu lieu le 2 mai dernier.

Les groupes de la Colombie-Britannique ont dressé une liste des projets et programmes qui, selon eux, menacent ou risquent de menacer l'environnement. Ils ont alors mentionné le danger que représentent pour l'environnement le projet d'exploitation du charbon dans le Nord-Est, ainsi que le transport du charbon, des mines jusqu'au port de Prince Rupert.

Une représentante du Yukon a souligné l'opposition qui se manifeste face à la proposition de mettre en valeur le talus septentrional. Elle a indiqué que les règlements proposés au sujet de l'exploitation des placers étaient énormément controversés. Des représentants de la Prairie et des Territoires du Nord-Ouest se sont inquiétés de l'incidence environnementale du projet hydro-électrique de la rivière des Esclaves; on a alors soulevé certaines questions sur les retards entourant la mise en application de l'accord relatif au Mackenzie et sur l'état d'avancement des négociations touchant la Loi sur la

convention concernant les oiseaux migrateurs. On s'est également préoccupé de la mise en application des règlements relatifs à la qualité de l'air et de l'eau en Alberta et des activités de surveillance à cet égard. Plusieurs questions ont été soulevées au sujet des parcs, dont la tenue des Jeux olympiques d'hiver au lac Louise — des plans actuels d'aménagement en vue de l'événement et de la nécessité de procéder à des évaluations d'incidence environnementale si un développement plus poussé est envisagé. On a également discuté sur le projet Garrison et de l'importance de poursuivre les efforts déployés actuellement face aux États-Unis.

Des représentants de l'Ontario ont demandé que le Canada prenne des mesures pour lutter contre les précipitations acides, et ce, quelle que soit la décision prise par les États-Unis à cet égard. Ils se sont également inquiétés des déchets nucléaires, et de la prolifération des organismes qui s'intéressent au nucléaire. Aussi ont-ils recommandé qu'Environnement Canada joue un rôle de chef de file dans ce domaine. Ils ont enfin appuyé notre position en ce qui a trait au plomb dans l'essence.

Le groupe du Québec s'est préoccupé de questions précises relatives aux forêts. Les participants se sont demandé si un plan proposé en vue d'éliminer, des émissions de la Noranda, les particules d'acide sulfurique serait réalisable et ils ont dit souhaiter que le gouvernement fédéral vienne en aide au Québec pour définir

les options qui s'offrent à lui en matière de dépollution. Puisque la pollution des Grands Lacs n'est pas étrangère à celle du Saint-Laurent, on a suggéré que la Commission mixte internationale s'intéresse aussi au problème que pose le Saint-Laurent.

La délégation de l'Atlantique, pour sa part, a parlé de l'opposition qui se manifeste face à la pulvérisation des pesticides, des évaluations d'incidence environnementale à l'île de Sable, de la mise en valeur des ressources gazières, des précipitations acides, des mines d'uranium et des perspectives qu'offre l'énergie douce. On a souligné qu'il est nécessaire d'effectuer plus de recherche forestière dans des domaines précis qui touchent plus particulièrement les Maritimes, au nombre desquels figurent notamment les méthodes de plantation, la mise en valeur des forêts de bois dur à l'île-du-Prince-Édouard et les herbicides qui sont utilisés dans les petits boisés et dans les forêts de conifères.

Nous avons, les cadres du ministère et moi-même, prêté une oreille attentive à vos observations, qui nous ont, par ailleurs, vivement intéressés. Nous étions, il va sans dire, bien conscients de plusieurs des problèmes qui ont été soulevés, et nous sommes déjà à tenter, en collaboration avec d'autres ministères, des organismes et les autres gouvernements, de les résoudre. Les éléments que vous nous avez apportés sauront néanmoins nous guider dans l'élaboration du plan stratégique du ministère.


Le ministre John Roberts

Les participants

Plus de 200 personnes ont assisté à la Deuxième série annuelle de consultations du public à l'administration centrale, à Ottawa, les 4 et 5 mai derniers. Ils se sont présentés à cette rencontre pour, tout d'abord, conseiller Environnement Canada au sujet de ses questions prioritaires et de ses programmes et, ensuite, trouver les moyens qui leur permettront de favoriser, de concert avec le ministère, la réalisation de ses objectifs.

Les hauts fonctionnaires du ministère se sont rendus sur place pour connaître le point de vue des participants. Si ces derniers ont apprécié à sa juste valeur cette occasion qui leur était donnée d'échanger des idées avec les fonctionnaires du ministère, ils ont néanmoins jugé que l'aspect le plus enrichissant de ce genre de réunion était le fait de pouvoir rencontrer



Inscription à la réunion de consultation

Les participants (suite de la page 2)

d'autres concitoyens, aux intérêts si diversifiés.

Les organisations écologiques Enquête Pollution, le National Survival Institute, la Fédération canadienne de la faune et la Canadian Coalition for Nuclear Responsibility ont, entre autres, participé à la rencontre. Des délégués des sociétés pétrolières, des banques, de l'industrie des produits chimiques et des services publics, de même que des bureaux de conseillers, y ont également pris part.

Les associations médicales et de recherche, telles que l'Association canadienne pour enfants et adultes ayant des troubles d'apprentissage, l'Institut canadien de la santé infantile et l'Association canadienne d'hygiène publique, étaient également représentées, de même que les groupements féminins, comme l'Institut féminin du Canada et le National Council of Women, et les organisations autochtones, telles que la Society for the Preservation of Indian Identity et l'Association des Métis de l'Alberta.

Au nombre des universités participantes, figuraient les universités Carleton, Concordia, Queen's et Trent, l'Université d'Ottawa et l'Université de Toronto, auxquelles se sont joints l'Institut canadien de foresterie, l'Association of the Chemical Profession of Canada et la Fédération canadienne de l'agriculture.

Le monde du travail était aussi présent, puisque l'Union canadienne des employés des transports et le Congrès du travail du Canada étaient représentés, de même que le secteur des loisirs, avec des délégués de l'Allied Boating of Canada et de la Fédération québécoise de canot-camping. L'Église unie du Canada était aussi du nombre, ainsi que la municipalité régionale de Niagara. Enfin, on comptait évidemment de simples citoyens qui s'intéressent à l'environnement.

Les participants ont fourni au ministère nombre de suggestions utiles en vue de l'élaboration de son plan stratégique. Le premier jour de la rencontre, certains d'entre eux ont participé à un atelier qui a été formé pour étudier, compte tenu des facteurs socio-économiques et environnementaux, les besoins futurs de l'être humain et leurs liens avec les lignes de conduite que pourrait adopter le Canada face à ses ressources et le rôle que sont appelés à jouer le ministère ainsi que les groupes et particuliers intéressés pour susciter un développement économique durable. D'autres ateliers se sont penchés sur les priorités du ministère.

Le ministre de l'Environnement, John Roberts, et des hauts fonctionnaires

ont assisté à une réception qui a eu lieu en soirée. Les participants en ont alors profité pour mieux se connaître et pour aborder, dans un cadre moins officiel, des questions qui leur tiennent à cœur.

Le lendemain, dans la matinée, les participants se sont entretenus de questions plus précises : des ateliers ont ainsi discuté sur les précipitations acides, sur le tourisme et les parcs, sur la foresterie, sur les eaux, sur l'habitat faunique, sur l'énergie nucléaire et sur le plomb dans l'essence. Les participants ont choisi de scinder, pour permettre une étude plus approfondie, l'atelier sur les produits chimiques

toxiques en deux groupes : le premier s'est intéressé plus particulièrement aux questions liées aux pesticides, ainsi qu'à l'analyse des risques, et le second, à la gestion des déchets.

Le nouveau sous-ministre adjoint à la Planification, Aimée Lefebvre-Anglin, a présidé les séances plénières qui ont marqué le début de la rencontre, de même que celles qui servaient à clôturer, chaque jour, les débats. Le sous-ministre, Jacques Gérin, a, pour sa part, prononcé les allocutions d'ouverture et de clôture. Environnement Canada désire exprimer sa vive reconnaissance à tous les participants, qui ont su lui apporter une aide et des conseils précieux.

Un nouvel échéancier

L'échéancier des rencontres de consultation du public a été modifié, de sorte que les participants auront davantage l'occasion d'influencer les politiques et programmes d'Environnement Canada. Alors que la Première série annuelle de consultations du public à l'administration centrale a eu lieu, l'an dernier, un mois après la publication du Plan stratégique 1982 du ministère, dorénavant, les rencontres de consultation à l'administration centrale se dérouleront au printemps, et les rencontres régionales, à l'automne. Le ministère espère ainsi faire en sorte que les observations des participants soient intégrées, au bon moment, au processus de planification.

Le Service de planification du ministère a la charge d'intégrer au plan stratégique d'Environnement Canada les divers éléments présentés par les régions et par les services de l'administration centrale. Ce plan s'intéresse fondamentalement à deux ordres de questions : les priorités du

ministère et les principes directeurs qu'il entend suivre pour atteindre les résultats attendus. Il faut un temps considérable pour étudier tous les aspects de ces questions et pour les intégrer au plan stratégique. Aussi, le plan doit-il tenir compte des responsabilités qu'assume, à l'échelle tant nationale qu'internationale, le ministère à l'égard de l'environnement en général et des ressources naturelles canadiennes.

Les bureaux régionaux commencent à préparer, tout au début de l'année, les prévisions touchant leur région. Ayant tenu des rencontres de consultation au cours de l'automne précédent, ils disposent ainsi de suffisamment de temps pour évaluer les conseils qu'ils ont reçus et pour en tenir compte lors de la rédaction de leurs prévisions. Les documents que préparent les régions définissent les tendances régionales et fournissent une liste de priorités. Au même moment, les services de

(suite à la page 16)



M. Jacques Gérin, sous-ministre, et M^{me} Aimée Lefebvre-Anglin, sous-ministre adjoint à la Planification

Des éloges

« Nous avons eu un dialogue impressionnant! », de souligner l'une des 200 personnes qui ont assisté, cette année, à la Deuxième série annuelle de consultations du public à l'administration centrale, ce qui résumait fort bien l'opinion de la plupart des autres participants.

« Il s'agit là d'une belle occasion de connaître le point de vue de nos adversaires. », de poursuivre le représentant d'un groupe d'intérêt particulier, tandis qu'un représentant de l'industrie faisait remarquer que, lorsque différents groupes se penchent sur le même problème, il en résulte des opinions divergentes intéressantes.

Il en fut un autre pour se réjouir de l'occasion qui lui était donnée d'aborder des sujets bien structurés avec les hauts fonctionnaires du ministère, et ainsi « d'approfondir les points qui nous préoccupent. » Un membre d'un groupe environnemental a félicité le ministère « pour son empressement à se mettre à l'écoute du grand public ». D'autres se sont réjouis de constater que les cadres du ministère « ne faisaient pas bureaucrates », qu'ils se montraient « accessibles » et qu'ils n'étaient nullement enclins à « débiter les points de vue officiels » ou à user du « jargon du fonctionnaire ».

En ce qui a trait à la formule des ateliers, elle a été, en général, bien accueillie. « En ayant recours à des animateurs impartiaux, on a favorisé des discussions mieux structurées. », d'affirmer un représentant de l'industrie. « Ils ont permis un dialogue plus constructif et plus utile entre les trois principaux intervenants du processus de consultation — le gouvernement, les groupes d'intérêt particuliers et l'industrie. »

Tous n'étaient pourtant pas du même avis.

Une participante a ainsi demandé que l'on ne confie plus à un conseiller de l'extérieur la tâche d'animer un atelier. « Notre animatrice s'est montrée si préoccupée d'obtenir des réponses à des questions précises qu'elle a, pour être en mesure d'inscrire des réponses au tableau, coupé court à nos discussions. » Une minorité de participants seulement aurait toutefois, semble-t-il, partagé ce point de vue.

« L'expérience s'est révélée constructive. Les désaccords étaient juste assez grands pour permettre des échanges animés et agréables », a affirmé un participant de l'atelier sur le développement économique durable. De nombreuses personnes ont toutefois eu l'impression de ne pas

avoir eu assez de temps pour aborder toutes les questions qui les intéressaient. Comme le soulignait un représentant de l'industrie, « La grande majorité des participants s'intéressaient à plus d'un des problèmes liés à l'environnement qui figuraient au programme — et disposaient de compétences nécessaires pour les aborder. Cependant, la structure même du programme ne permettait à quiconque de participer adéquatement à plus d'un atelier. » Il a été, plusieurs fois, fait mention de l'avantage d'avoir sur place des participants aux antécédents si diversifiés, mais certains ont plutôt remarqué les absents. Ainsi, un

environnementaliste s'est plaint du fait que trop peu d'autres conseillers aient été présents, tandis que d'autres participants auraient voulu que des représentants des provinces, d'Agriculture Canada et d'autres ministères fédéraux assistent à leur atelier. On a, en outre, noté qu'aucun représentant de l'industrie touristique n'a participé à l'atelier sur le tourisme et les parcs.

Un universitaire a, pour sa part, suggéré que l'on organise des séances complémentaires spéciales et que l'on invite certains groupes à Ottawa pour participer à d'autres rencontres sur des thèmes précis.

Le chaînon manquant

Un « lien spirituel avec la terre », selon la définition qu'en donnent les autochtones, tel serait le chaînon qui manquait lors de la Deuxième série annuelle de consultations du public à l'administration centrale, cette année, selon une représentante métis.

Dans une vibrante allocution prononcée lors de la séance plénière de clôture, Lorraine Sinclair, de l'Association des Métis de l'Alberta, a, en effet, affirmé que l'engagement et les connaissances techniques des participants devraient se fondre avec l'expérience qu'ont les autochtones

d'une vie harmonieuse avec l'environnement naturel.

« Lorsque je vois l'énergie et le dévouement que mettent les environnementalistes pour protéger notre Terre — lorsque je le ressens —, et lorsque je vois les compétences et les connaissances qu'Environnement Canada met à notre disposition, je ne puis m'empêcher de penser que cette expérience des Indiens, que nous tenons de nos ancêtres, doit également être mise à profit. », de poursuivre M^{me} Sinclair.

(suite à la page 16)



M^{me} Lorraine Sinclair, membre de l'Association des Métis de l'Alberta, avec M. John Roberts

Être à l'écoute

« Mais, qu'allez-vous donc faire de nos observations et de nos suggestions? »

« Est-il vraiment possible que nous puissions avoir une influence sur vos politiques et programmes? »

« N'avez-vous donc pas déjà arrêté votre décision sur ce que vous allez faire? »

On pouvait bien se poser ce genre de questions l'an dernier lors de la Première série annuelle de consultations du public à l'administration centrale, mais, depuis, les choses ont bien changé.

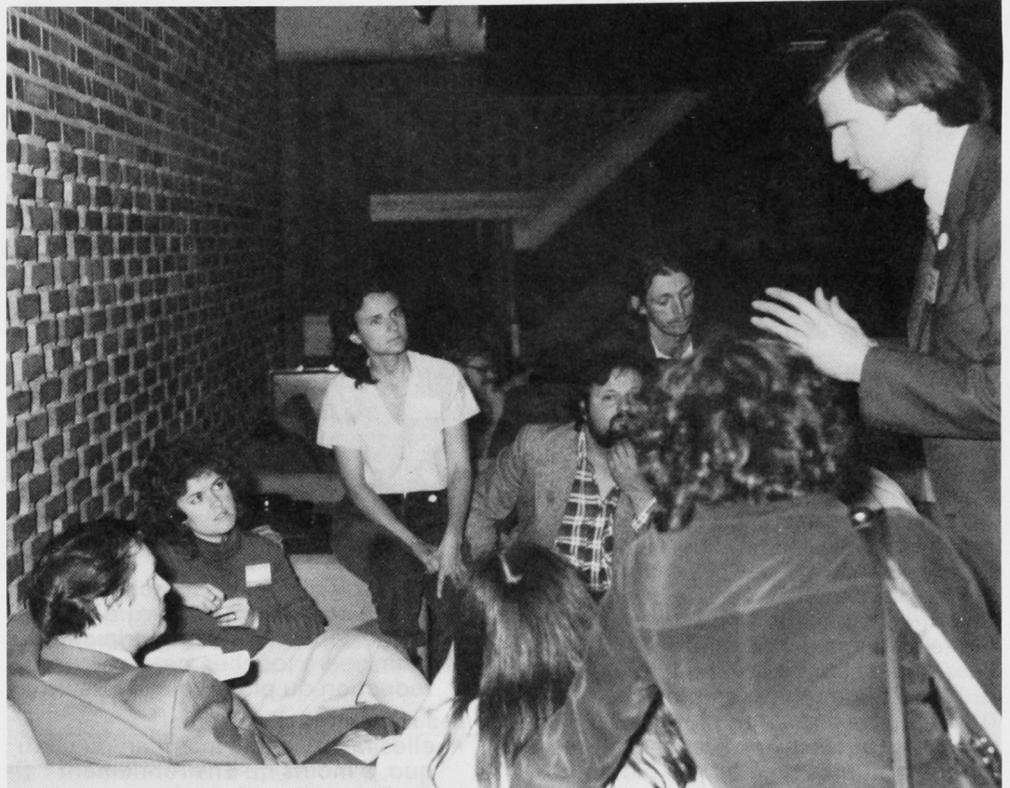
« Je serai franc et réaliste, disait Jacques Gérin en septembre dernier, alors qu'il était sous-ministre adjoint principal. Le plan stratégique de notre ministère a déjà été approuvé. Cette rencontre ne modifiera donc pas substantiellement le contenu de ce plan, mais nous modifierons certaines de nos perspectives, certaines de nos activités.

« Nous venons à peine d'inaugurer officiellement un mécanisme qui nous permettra d'échanger, de dialoguer. Il s'agit là d'un premier pas, que l'on se propose de faire depuis près de dix ans, et nous avons la ferme intention de poursuivre notre démarche. »

Un second pas a été fait lors de la Deuxième série annuelle de consultations du public à l'administration centrale, qui a eu lieu les 4 et 5 mai derniers, alors que présidait un nouveau sous-ministre adjoint, Aimée Lefebvre-Anglin. Elle a alors souligné que, cette fois, les choses étaient différentes : « Je dirais que vous avez là une meilleure occasion encore d'influencer les orientations du ministère car notre document de base — le plan stratégique du ministère — n'en est qu'au stade de la conception. Nous prêtons une oreille attentive à vos observations. »

Vers la fin de l'été, tous ceux qui ont participé à la rencontre recevront un rapport, dans lequel on fera état de ce qu'Environnement Canada a fait pour donner suite à leurs recommandations. Ensuite, ils recevront un exemplaire du plan stratégique révisé du ministère.

Au cours de l'automne se déroulera, d'un bout à l'autre du Canada, une autre série annuelle de consultations du public, à l'échelle régionale, cette fois. Et, encore là, Environnement Canada sera à l'écoute.



Le ministre de l'Environnement et des représentants des organisations écologiques non gouvernementales

Le plomb dans l'essence

L'atelier sur le plomb dans l'essence a réuni des représentants de sociétés commerciales, d'associations industrielles, de groupes environnementaux et d'organisations de protection de la santé infantile, ainsi que des particuliers. Les opinions exprimées ayant été très diversifiées, voire parfois contradictoires, il n'a donc pas été possible d'en arriver à un consensus quant aux recommandations.

Le directeur de la Direction générale de l'assainissement de l'air d'Environnement Canada, Martin E. Rivers, a résumé les faits qui sont à l'origine de la proposition de réduire le plomb dans l'essence. Il a fait remarquer que la période de 60 jours prévue pour soumettre des observations au sujet de cette proposition se terminerait le 11 mai. Nombre de participants ont, par contre, fait valoir qu'il est difficile de faire des observations sur cette proposition si l'on ne dispose pas d'analyses d'incidence socio-économique, tandis que les représentants de l'industrie s'inquiétaient du fait que le ministre de

l'Environnement pourrait avoir déjà arrêté sa décision quant au niveau de réduction qui sera proposé.

Les participants se sont également intéressés au Réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique, qui surveille l'air ambiant dans les grands centres urbains du Canada. Un représentant des organisations de protection de la santé infantile s'est inquiété du fait qu'il se trouve dans ces villes des quantités de plomb beaucoup plus élevées que ne le laissent croire les relevés des stations de surveillance.

Des représentants des organisations de protection de la santé infantile et des groupes environnementaux ont noté qu'il n'existe pas de niveaux de plomb qui soient sûrs, et que nombre d'autres pays industrialisés imposent des règlements beaucoup plus sévères en ce qui a trait à la teneur en plomb de l'essence. Les représentants de l'industrie ont, pour leur part, fait valoir qu'il n'y a pas eu suffisamment d'études, au Canada, sur les émissions de plomb provenant des véhicules automobiles, sur les concentrations de

Le plomb dans l'essence (suite de la page 5)

plomb dans le sang et sur les effets nocifs du plomb sur la santé.

Les participants ont discuté sur l'ouvrage *La santé des Canadiens* (publié par Santé et Bien-être social Canada et Statistique Canada en 1981) et sur l'étude qui a été menée à South Riverdale (Toronto) et dont les résultats ont été publiés récemment. Les représentants de l'industrie ont soutenu que l'absorption de particules de plomb libérées par les peintures est beaucoup plus dangereuse pour la santé des enfants que ne le sont les émissions de plomb provenant des véhicules automobiles.

Parlant de la démarche du ministre de l'Environnement, qui cherche à obtenir des avis sur le rythme et la portée des mesures destinées à réduire le plomb dans l'essence, M. Rivers a donné un aperçu des six options qu'Environnement Canada est actuellement à étudier : une teneur en plomb de 0,77 g/l, de 0,29 g/l ou de 0,15 g/l respectivement; uniquement l'essence sans plomb; uniquement l'essence sans plomb, sauf pour l'essence destinée aux camions lourds, qui aurait une teneur en plomb de 0,15 g/l; une teneur en plomb de 0,77 g/l, mais toutes les nouvelles voitures seraient munies d'un filtre à plomb.

On s'est inquiété de certaines hypothèses qui figurent dans le rapport *Options de contrôle pour la réduction des quantités de plomb dans l'essence à moteurs*, publié en février 1983. Si l'on réduit la teneur en plomb de l'essence, cela suppose une diminution de l'indice d'octane recherche (IOR), soit le chiffre minimal qu'il convient de respecter pour éviter la détonation, ou un allumage trop rapide, dans les moteurs à essence. Puisque le choix d'un IOR constitue un élément essentiel pour évaluer les coûts de la conversion des raffineries de pétrole, on a souligné que le ministère veut qu'on lui soumette des rapports concluants, et non pas seulement des hypothèses qui tendent à démontrer que les coûts d'une telle mesure de dépollution sont « trop élevés ».

Les représentants de l'industrie ont dit croire que l'IOR de 92, qu'a utilisé le ministère dans son évaluation, pourrait causer la détonation dans les moteurs. Toutefois, on a continué à soutenir qu'un IOR de 94 — le niveau nécessaire, selon les représentants des raffineries de pétrole, pour satisfaire le client — ne devrait pas être assujéti aux règlements relatifs au plomb.

On a ensuite étudié, en guise de solution de rechange, le recours à d'autres produits chimiques à octane élevé, tels que l'EMBT (éther méthylbutylique tertiaire), le méthanol ou l'éthanol, pour augmenter l'indice d'octane de l'essence en général. Le

fait d'avoir recours au méthanol engendrerait une diminution des importations de pétrole brut et un accroissement de la consommation de gaz naturel.

Un participant a fait valoir que l'on ne fait pas état, dans le rapport *Options de contrôle . . .*, des frais de quelque 400 \$ qu'il faudrait déboursier pour remplacer le convertisseur catalytique. Un autre participant a toutefois noté que, puisqu'il n'y a pas d'inspection officielle des systèmes catalytiques, les automobilistes ne remplacent jamais le convertisseur, à moins qu'il ne tombe.

En résumé, les groupes qui ont participé à l'atelier ont adopté les positions suivantes :

Les raffineries de pétrole

- elle favorise le maintien du statu quo (0,77 g/l);
- elle fait valoir que l'on ne dispose pas, sur le plan médical, de preuves qui justifient une réduction du plomb dans l'essence;
- elle croit que, si les marchés du plomb continuent de perdre de l'importance, l'industrie primaire du plomb sera touchée par une réduction du plomb dans l'essence.

Les raffineries de pétrole

- elles favorisent le maintien du statu quo, à moins qu'Environnement Canada n'étaye les raisons, sur le plan de la santé, qui militent en faveur d'une réduction du plomb dans l'essence;
- elles soumettront un rapport écrit.

Les groupes environnementaux

- ils favorisent l'élimination complète du plomb dans l'essence à moteurs, le plus tôt possible;
- ils publieront un document pour faire état de leur position.

Les organisations de protection de la santé infantile

- elles soutiennent une réduction graduelle du plomb dans l'essence (à 0,29 g/l, puis à 0,15 g/l et, enfin,

l'élimination complète), puisqu'il n'existe pas de niveau qui soit sûr;

- elles soumettront un rapport écrit.

Les fabricants d'additifs à base de plomb

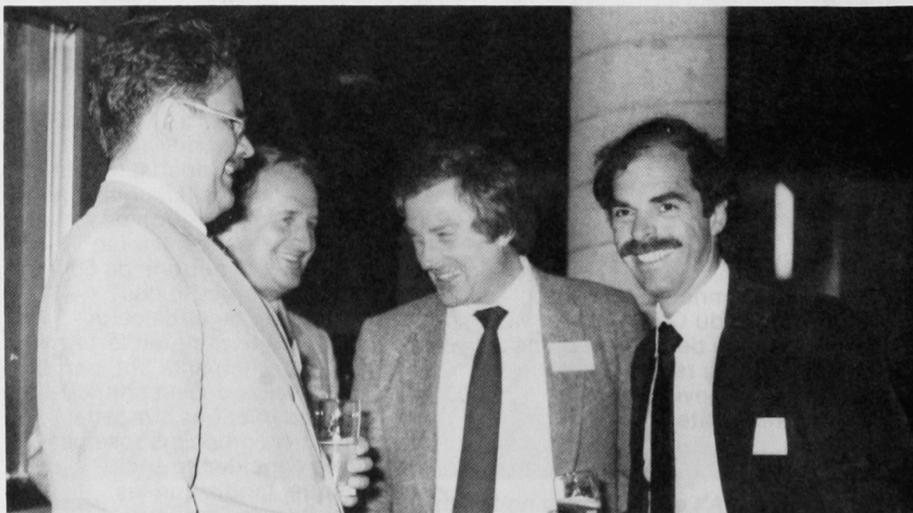
- ils soutiennent que la réduction « naturelle », qui se produit depuis dix ans, se poursuivra;
- ils offrent d'entreprendre, conjointement avec Santé et Bien-être social Canada et Environnement Canada, une étude sur les concentrations de plomb dans le sang des jeunes enfants, et d'en assumer la moitié des frais;
- ils recommandent que les règlements relatifs à l'essence au plomb ne soient pas modifiés avant que l'on n'ait terminé une telle étude;
- ils soulignent que si l'on élimine complètement le plomb dans l'essence, l'usine d'Ethyl Canada, à Sarnia, devra fermer ses portes et que 280 travailleurs perdront ainsi leur emploi;
- ils notent qu'il est beaucoup plus économique d'utiliser l'essence au plomb, et ce, en dépit des économies, relativement faibles, que permet de réaliser, au chapitre des frais d'entretien, l'essence sans plomb.

Les fabricants de véhicules automobiles

- ils conviennent que la réduction « naturelle » du plomb dans l'essence se poursuivra;
- ils favorisent le maintien de l'IOR minimal actuel de 93 pour l'essence régulière;
- ils soumettront un rapport écrit.

Les fabricants de moteurs de bateaux

- ils favorisent que l'on continue d'offrir de l'essence au plomb, puisque 2 millions de moteurs de bateaux environ, qui sont utilisés actuellement, ne peuvent fonctionner à l'essence sans plomb.



Une occasion d'échanger librement

Le Canada et les États-Unis

Les relations entre le Canada et les États-Unis ont été au centre des discussions lors de l'atelier sur les précipitations acides. Les participants ont instamment prié Environnement Canada de poursuivre ses négociations avec les États-Unis en vue d'en arriver à un accord au sujet de la pollution atmosphérique transfrontière.

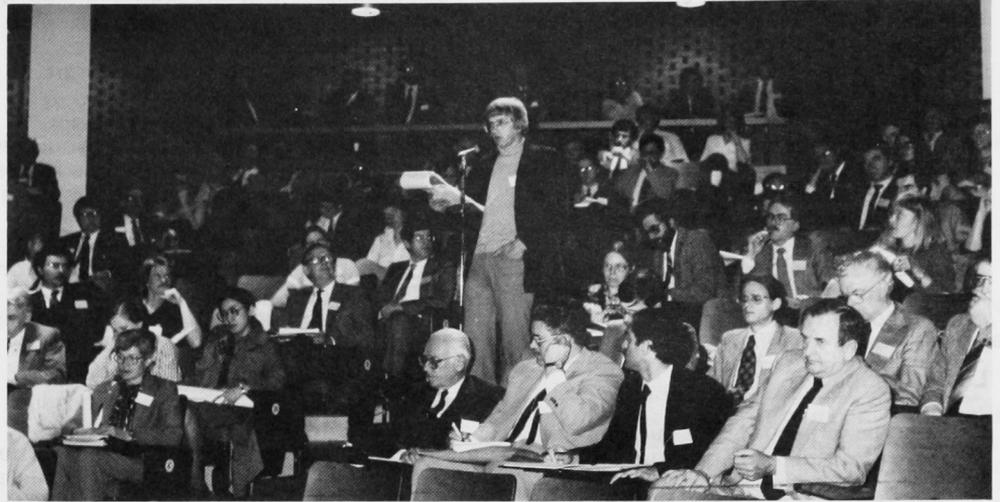
L'atelier regroupait des représentants d'organisations écologiques non gouvernementales (OENG), de l'industrie et de bureaux de conseillers du secteur privé. Les représentants des OENG et de l'industrie ont demandé à Environnement Canada de favoriser des discussions plus fréquentes entre les deux groupes, en mettant sur pied une série d'ateliers pour étudier des moyens qui permettront de réduire les émissions d'anhydride sulfureux au Canada.

Les deux groupes ont reconnu que les rencontres de consultation du public sont, en soi, valables, mais ils ont déploré le fait que les périodes prévues pour les discussions aient été trop courtes. Par ailleurs, ils n'en sont pas arrivés à un consensus sur toutes les recommandations qui ont été faites par le groupe.

Bien que d'autres mesures soient nécessaires pour réduire les émissions d'anhydride sulfureux, les participants ont demandé instamment que l'on examine les dispositions qui ont déjà été prises en vue de mettre au point de nouveaux programmes.

De plus, il a été unanimement convenu qu'Environnement Canada devrait soutenir davantage le programme d'information publique de la Canadian Coalition on Acid Rain. Entretemps, le ministère devrait déployer lui-même plus d'efforts en vue de renseigner les intéressés sur les sources d'émissions d'anhydride sulfureux au Canada, ainsi que sur les mesures qui ont déjà été prises, ou qui seront prises, en vue de réduire de telles émissions. Les participants ont fait un certain nombre de recommandations au sujet des programmes de recherche scientifique. Ils ont ainsi demandé que l'on continue d'améliorer les techniques utilisées lors de l'échantillonnage des précipitations acides et d'étendre le réseau des stations de surveillance, et que l'on poursuive les recherches en ce qui a trait aux effets nocifs des précipitations acides sur la santé.

Les participants se sont, enfin, intéressés aux mesures qui ont été prises par suite des recommandations présentées lors de la rencontre de consultation du public de l'an dernier,



Séance plénière

aux résultats d'études socio-économiques sur le sujet et aux problèmes qu'éprouve l'industrie

lorsqu'elle tente de réduire les émissions qui sont à la source des précipitations acides.

Le nucléaire

L'atelier sur le nucléaire regroupait principalement des représentants des organisations écologiques non gouvernementales (OENG) et d'Environnement Canada. Un seul participant représentait les entreprises du secteur privé qui œuvrent dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Bien que certains problèmes précis aient été abordés, l'atelier s'est surtout intéressé aux politiques et aux principes reliés au nucléaire. On a convenu que les questions suivantes devraient être approfondies :

- les problèmes de communication entre les divers ordres de gouvernement, le grand public et l'industrie, et à l'intérieur de ces groupes;
- les facteurs dont on devrait tenir compte dans le processus de décision;
- le rôle d'Environnement Canada.

Les discussions ont surtout tourné autour des problèmes de communication. Bien que les groupes environnementaux aient reconnu qu'Environnement Canada, dans le cadre de sa politique sur la consultation du public, faisait des efforts en vue de corriger la situation, ils ont demandé d'avoir la possibilité de participer davantage au processus de

décision auquel ont recours les organismes gouvernementaux.

Un participant a fait remarquer qu'il importe de bien prendre note de la correspondance reçue du grand public. Les représentants du ministère ont alors expliqué comment fonctionne le système de classement, puis ils ont souligné que l'on répond à chaque lettre. Ils ont, d'autre part, reconnu que les OENG ne disposent que de moyens limités, et qu'aucune base de données unique n'est à leur disposition.

Les participants ont examiné un certain nombre de scénarios en vue d'apporter une solution au problème global de communication. On a néanmoins convenu que de plus amples discussions seront nécessaires.

Un fonctionnaire du ministère a affirmé que les problèmes de communication laissent entrevoir d'autres difficultés qui l'emportent sur les problèmes réels liés à l'énergie nucléaire. On ne s'est toutefois pas entendu sur une définition des « problèmes perçus » et des « problèmes réels ».

D'autre part, les représentants des OENG croyaient que, si ceux qui prennent les décisions ont apparemment bien appris à tenir

(suite à la page 11)

Les produits chimiques toxiques

L'atelier sur les produits chimiques toxiques a été le plus populaire, à un point tel qu'il a dû être scindé en deux groupes. Le premier s'est intéressé plus particulièrement aux questions liées aux pesticides, ainsi qu'à l'analyse des risques, et le second, à la gestion des déchets. Les groupes environnementaux et l'industrie étaient fort bien représentés et, même s'il n'a pas toujours été possible d'en arriver à un consensus sur les recommandations, on a discuté ferme et de façon ouverte.

Les pesticides

Les discussions sur les pesticides ont tourné autour de trois grands points :

- une participation insuffisante du grand public au processus de décision en matière de réglementation;
- les lacunes que semble présenter le processus de réglementation;
- la nécessité de trouver des solutions de rechange à la lutte chimique contre les parasites.

Les participants n'ont pas vu d'un bon œil que l'enregistrement des pesticides relève de la compétence exclusive d'Agriculture Canada. Ils ont donc proposé qu'une commission autonome soit créée, laquelle serait formée de représentants des groupes environnementaux, de l'industrie, des utilisateurs de pesticides, du secteur public et d'autres groupes d'intérêt. Une telle commission serait non seulement chargée d'établir des règlements dans ce domaine, mais encore de promouvoir des stratégies de rechange en matière de lutte contre les parasites.

L'élaboration de telles stratégies — celles qui s'appuient sur des méthodes biologiques notamment — constituerait, aux yeux des participants, un important pas en vue de réduire l'usage de produits chimiques antiparasitaires. On a, en outre, jugé qu'Environnement Canada pourrait participer plus activement à l'élaboration et à la promotion de programmes de lutte biologique contre les parasites.

Il a enfin été suggéré que le ministère favorise l'établissement de normes pour les programmes de pulvérisation de produits chimiques et qu'il participe davantage à la surveillance de tels programmes, notamment lorsqu'ils sont mis en œuvre dans des zones urbaines.

L'analyse risques-avantages et la gestion de produits chimiques toxiques

La notion d'analyse risques-avantages,

ses points forts et ses points faibles, a fait l'objet d'amples discussions. Toutefois, d'aucuns ont convenu qu'Environnement Canada devrait avoir recours, dans le cadre du processus de décision, à une telle méthode. Les participants ont souligné que la mise à l'essai des critères forme un important élément de l'analyse des risques et qu'une analyse risques-avantages doit toujours tenir compte de tous les risques et avantages. Ils ont enfin reconnu que les risques et avantages « perçus » peuvent être aussi importants que ceux qui sont définis scientifiquement.

Lorsque, dans le cadre du processus de décision, on a recours à cette méthode, l'analyse devrait être rendue publique et comporter des explications sur :

- les options qui ont été examinées;
- les critères qui ont amené le rejet de certaines solutions de rechange — l'analyse risques-avantages des solutions de rechange;
- le degré d'incertitude scientifique rattaché à la décision.

On a fait remarquer que, aux termes de la législation actuelle, tous les ministères fédéraux qui participent au financement d'un projet doivent aussi participer à l'évaluation de son incidence environnementale, et l'on a fait valoir qu'il conviendrait d'étendre ce principe aux sociétés d'État, de même qu'à tout programme conjoint fédéral-provincial. L'évaluation de l'incidence environnementale d'un projet devrait, en outre, être terminée avant que l'on ne signe un accord définitif.

Lors de discussions, d'ordre plus général, entourant la gestion des produits chimiques toxiques, il a été proposé qu'Environnement Canada aborde la question en veillant à un usage minimal des produits chimiques. Les participants ont affirmé qu'il faudrait intégrer au processus d'évaluation des produits chimiques qui précède la mise en marché une analyse qui viserait à établir si, en définitive, le produit est vraiment nécessaire.

La gestion des déchets

On a noté, lors des discussions sur la gestion et l'élimination des déchets, qu'il n'y a pas qu'une seule manière de définir le terme « déchets ». En outre, aux termes de la législation actuelle, l'élimination des déchets ne serait pas du ressort d'Environnement Canada. On a néanmoins estimé que le ministère pourrait jouer un rôle de chef de file dans ce domaine et qu'il devrait coordonner les discussions, à divers paliers de gouvernement, au sujet des

politiques relatives à l'élimination des déchets.

Les participants ont appris que les gouvernements ne disposent pas d'inventaires appropriés des déchets qui se trouvent dans divers terrains de décharge et que souvent on ne dispose pas de la technique suffisante pour surveiller et évaluer les terrains de décharge. Environnement Canada devrait donc promouvoir et favoriser l'élaboration de techniques qui permettraient de surveiller et d'évaluer les terrains de décharge déjà en place, tout en soutenant la mise au point de méthodes d'élimination de rechange et tout en poursuivant la recherche dans ce domaine.

On a reconnu que la base de données relative à la gestion des déchets n'est pas appropriée. Si bien que l'on a jugé qu'il est essentiel, pour être en mesure d'élaborer des politiques qui soient efficaces, de compléter la base de données et de la rendre accessible au grand public.

La réduction, le recyclage et la réutilisation des déchets sont apparus comme la pierre angulaire de toute stratégie relative à la gestion des déchets. Le groupe a instamment demandé à Environnement Canada de participer davantage à la promotion et au financement d'activités dans ce domaine.

L'accès à l'information

On a parlé, à plusieurs reprises, de la nécessité de faire en sorte que le grand public ait plus facilement accès à l'information et qu'il participe davantage au processus de décision. Les participants ont jugé qu'il était de la plus haute importance que le gouvernement, l'industrie et le grand public trouvent des solutions aux divers problèmes qui entourent l'accès à l'information — les renseignements appartenant en propre à des sociétés privées, par exemple.

Ils ont demandé instamment que des mécanismes efficaces soient mis en place pour faire en sorte que le grand public puisse avoir accès, de façon efficace, à la base de données du gouvernement. Environnement Canada serait alors appelé à devenir l'organisme central chargé de veiller à la conservation et à la diffusion des renseignements figurant dans cette base de données.

On a généralement convenu qu'il est nécessaire d'informer le grand public au sujet des produits chimiques toxiques. Aussi les participants ont-ils

(suite à la page 10)

La réaction du SCF

La mise en oeuvre de nombre des recommandations faites par l'atelier sur les forêts dépassait le champ des compétences du ministère. On a donc référé les gens aux autorités compétentes.

Le Service canadien des forêts (SCF) tient cependant à souligner les points suivants :

- 1^o Les pourparlers et les négociations se poursuivent avec la plupart des provinces en vue de mettre au point de nouveaux accords sur le développement forestier qui respectent la politique de renouvellement forestier qu'a approuvé le Cabinet en septembre 1982.
- 2^o Aux termes des nouveaux accords, la mise en valeur des boisés privés tiendra une place plus prépondérante.

- 3^o Les consultations se poursuivent avec des associations afin de sensibiliser davantage le grand public à l'importance que revêtent le secteur forestier en soi et le recours aux méthodes d'aménagement forestier.
- 4^o Le SCF est à mettre au point des mécanismes de communication afin de mieux informer le grand public des méthodes qui sont utilisées, en matière d'aménagement forestier, pour lutter contre les parasites et les maladies.
- 5^o Pour mieux faire comprendre, à l'échelle nationale, les questions forestières, 4 associations forestières provinciales fonderont une Fédération canadienne des associations d'agents forestiers professionnels. Un Conseil canadien de l'industrie forestière, regroupant des associations de

fabricants de produits forestiers primaires, est en voie d'organisation.

- 6^o Une Direction des relations forestières a été créée pour favoriser des liens plus étroits avec les circonscriptions qui s'intéressent de près à une utilisation rationnelle des ressources forestières.
- 7^o Le Cabinet a approuvé un plan quadriennal qui vise à accroître l'aide accordée aux 6 écoles et facultés forestières canadiennes et à augmenter leur capacité — au niveau de l'enseignement universitaire supérieur — en matière de formation et de recherche.
- 8^o Le Cabinet a donné son accord au financement de l'élément recherche-développement prévu aux termes du Plan stratégique forestier 1983-1984.

La pulvérisation

« Pulvériser ou ne pas pulvériser? », telle est la question qu'ont étudiée, en profondeur, les participants de l'atelier sur les forêts. Ils se sont ainsi penchés sur la valeur relative des herbicides, des pesticides et d'autres moyens pour lutter contre les parasites qui menacent les forêts.

On a fait alors part d'une expérience, qui se déroule en Colombie-Britannique — et de travaux analogues aux États-Unis —, où l'on se sert de coupe-broussailles pour se débarrasser des plantes nuisibles à larges feuilles.

Les participants ont échangé sur les aspects économiques de la pulvérisation — ou de l'abandon de cette technique —, de même que sur ses effets nocifs sur la santé. Ils ont convenu que, pour étudier les dangers que présente pour la santé la pulvérisation de produits chimiques ou ses autres effets, et pour déterminer s'il existe d'autres solutions qui soient économiquement réalisables, on devra disposer d'autres renseignements. Ils ont affirmé que les organismes tant fédéraux que provinciaux devraient fournir des données lorsqu'on procédera à la cueillette d'informations à cet égard.

On a instamment prié le Service canadien des forêts (SCF) d'accorder plus de crédits à la recherche pour que l'on puisse trouver des solutions de rechange aux herbicides et aux

pesticides, tout en examinant les aspects tant économiques que biologiques de la question. On a également demandé que le Conseil consultatif de recherche forestière, que l'on a récemment proposé de créer, comporte une vaste gamme de représentants, dont notamment des membres d'organisations écologiques non gouvernementales (OENG). Environnement Canada devrait devenir un chef de file dans le domaine en préconisant, face aux problèmes environnementaux, une approche interdisciplinaire et interinstitutionnelle.

On a également traité des relations qui existent entre les forêts et le tourisme — dont notamment l'incidence des programmes de pulvérisation sur le tourisme. Les participants ont demandé à Environnement Canada d'entreprendre des recherches sur les aspects socio-économiques des forêts et sur les liens qu'entretiennent les secteurs de l'exploitation du bois et des loisirs.

Les projections du SCF relatives aux besoins de l'industrie forestière en matière de main-d'oeuvre professionnelle et technique ont fait l'objet de questions. Les participants ont souligné que, s'il a fallu quatre ans pour former des agents forestiers compétents, les cycles économiques auront tendance à influencer la demande à court-terme de diplômés dans ce secteur.

Le programme fédéral de création d'emplois destiné au secteur forestier a été perçu comme une excellente occasion pour le ministère de pousser encore plus loin les objectifs qu'il s'est fixés en matière de renouvellement forestier. On a alors fait part au groupe d'une expérience de reboisement en Colombie-Britannique, où l'on a recouru à des autochtones, qui s'avèrent bien préparés pour ce genre de travail. Les participants ont instamment demandé au gouvernement d'étendre le programme de création d'emplois aux domaines du renouvellement des forêts et de l'aménagement forestier intensif, ce qui permettra d'offrir plus d'emplois aux diplômés, aux jeunes et aux autochtones.

Les membres de l'atelier ont affirmé que le Canada pourrait aider davantage à la communauté mondiale s'il exportait non plus seulement ses produits forestiers, mais encore ses compétences dans le domaine. On a suggéré aux écoles forestières d'élargir le contenu de leur cours pour englober des problèmes forestiers qui se posent à l'échelle internationale.

Enfin, les participants ont demandé que l'on accorde une attention plus grande aux ressources canadiennes en bois dur. On a prié instamment Environnement Canada d'examiner, dans le cadre de sa stratégie forestière, l'aménagement des forêts de bois dur.

Des questions d'intérêt commun

Une autre page de l'histoire du débat environnemental s'est écrite lors de la Deuxième série annuelle de consultations du public à l'administration centrale. Quelque 200 personnes, représentant diverses organisations, l'industrie et le secteur public ou possédant un bagage particulier de connaissances, se sont rencontrées pour tenter de mieux comprendre les problèmes qui sont en jeu. Le nombre des participants qui ont choisi de se joindre à l'atelier formé pour étudier les priorités du ministère s'établissait à 26. Des 22 sujets de discussion prévus à l'origine, seuls les suivants ont été retenus :

- les produits chimiques toxiques;
 - a) la gestion des déchets;
 - b) l'utilité de ces produits sur le plan social;
- la gestion et la mise en valeur des eaux;
- les précipitations acides;
- les armes nucléaires;
- la conservation des ressources liées à l'agriculture;
- la conservation et la mise en valeur des ressources forestières;
- le Nord;
- les changements climatiques et météorologiques.

L'atelier, qui a adopté une vision globale de l'environnement, a constaté que toutes ces questions sont étroitement liées et que, par conséquent, il ne convient pas de les aborder isolément. Le groupe s'est entendu pour affirmer que deux éléments prépondérants doivent être considérés lorsqu'on étudie l'une ou l'autre de ces questions : le premier est la conservation de l'environnement naturel — utiliser l'environnement de manière responsable sur le plan social et conserver les ressources pour favoriser un développement économique durable — et le second, les outils qu'il convient d'utiliser dans une telle approche — l'analyse risques-avantages et la mise au point de données. Les participants ont alors insisté sur l'importance de disposer de données de haute qualité, de les rendre accessibles et de les échanger bilatéralement et sur les impératifs qui s'imposent à cet égard dans les domaines de la formation et de la recherche.

Comment Environnement Canada collabore-t-il avec les autres ministères? Il a été suggéré que le service canadien des forêts (SCF) mette au point, avec Emploi et Immigration Canada, des programmes à forte proportion de main-d'œuvre, axés sur le secteur forestier, tout en veillant à réduire l'utilisation de produits chimiques pour lutter contre les parasites dans les forêts.

Les participants ont fait remarquer que toute analyse coûts-avantages devrait comporter des études comparatives portant sur la méthode dite « coupe-pulvérisation » et sur les herbicides et insecticides, ainsi que sur l'utilisation combinée de techniques éprouvées. Ils ont également affirmé que, pour assurer la gestion des forêts sans avoir recours aux produits chimiques, il conviendrait de procéder à des essais sur le terrain et de poursuivre la recherche en vue de mettre au point de nouvelles techniques de rechange.

Il a, en outre, été recommandé que l'on ait recours au transfert de la technique (issue de l'industrie et des ministères) pour mettre au point des solutions de rechange qui soient plus saines du point de vue de l'environnement et qui favorisent la stabilité économique. Les participants ont semblé croire que le gouvernement fournit, de façon inconsidérée, des crédits pour tenter de régler des problèmes forestiers qu'il ne comprend pas, et que cela serait peut-être attribuable au fait que le SCF a toujours été perçu comme une institution académique, axée sur la recherche. Ils ont demandé que l'on procède à une réévaluation des points de vue par trop fondés sur le rendement des forêts, qui visent surtout le court terme — les profits et le maintien de l'équilibre de la balance des paiements.

Compte tenu des progrès déjà réalisés sur le plan de la recherche, le groupe a

conclu que le gouvernement fédéral pourrait mettre un terme à cette dépendance que nous éprouvons actuellement, en matière de gestion forestière, à l'égard des produits chimiques, et que le Canada pourrait, en apportant des solutions de rechange efficaces, devenir un chef de file mondial dans ce domaine.

La discussion a commencé à s'échauffer lorsque la question de l'accès à l'information sur les produits chimiques toxiques a été soulevée. Les représentants de l'industrie ont alors fait valoir que les sociétés commerciales ne sauraient divulguer des renseignements qui, compte tenu des impératifs de la concurrence, risquent de leur nuire. Les environnementalistes, ont pour leur part, souligné que l'on empêche même les scientifiques et les personnes compétentes sur le plan technique d'avoir accès à des renseignements qu'ils jugent pertinents, voire importants.

L'atelier a recommandé que l'on procède, d'un bout à l'autre du Canada, à un examen exhaustif de la question de la gestion des déchets toxiques et que le grand public soit invité à y participer. Ce faisant, on veillerait à ce qu'un grand nombre de personnes unissent leurs efforts pour mener une action valable à long terme.

Les produits chimiques toxiques

(suite de la page 8)

suggéré qu'Environnement Canada prenne une part plus active à cet égard, non seulement en informant les usagers des mesures de sécurité qu'il convient de prendre lorsqu'on a recours à de tels produits, mais encore en renseignant le grand public sur les autres moyens auxquels ils peuvent d'ores et déjà avoir recours et qui permettent de réduire au minimum l'utilisation de produits chimiques.

Les autres observations faites au sujet du processus de consultation portaient surtout sur le temps dont on doit disposer pour préparer la rencontre annuelle et sur la nécessité de donner suite, de façon satisfaisante, aux recommandations présentées lors de telles réunions. S'adressant aux organisateurs tant gouvernementaux que non gouvernementaux, un participant venu d'une région rurale

leur a demandé « d'évaluer le temps qu'il faut aux ruraux pour participer, au même titre que les autres, à ce genre de réunion, puis de doubler, au moins, ce chiffre. »

On a demandé aux organisateurs d'étudier des mécanismes qui permettraient aux représentants de groupes environnementaux et de l'industrie de se réunir, en présence de fonctionnaires du ministère, entre les rencontres de consultation officielles. Les participants ont alors fait remarquer que certaines des questions auxquelles on s'est intéressé au cours de la rencontre de consultation méritaient d'être approfondies, tandis que d'autres exigeaient que l'on trouve sans délai une solution, ce qui montre bien que l'on ne saurait attendre une autre année.

L'écologie et l'économie

Quels sont les secteurs économiques les plus prometteurs? Quelles sont les principales questions qui se posent au sujet de l'environnement? Quelles mesures doit-on prendre? Tels sont les sujets de réflexion sur lesquels s'est penché l'atelier sur le développement économique durable.

Les participants à cet atelier, qui s'est déroulé en français, ont unanimement reconnu que le renouvellement des ressources naturelles doit continuer d'être le pilier d'un développement économique stable. Les forêts, les sources d'énergie tant classiques que douces, les océans, les mines et l'agriculture sont apparus comme certains des secteurs économiques les plus prometteurs.

On a éprouvé certaines difficultés à définir ce qu'est un développement économique stable. Les participants ne sont pas arrivés à s'entendre sur le sens de ce concept, et l'on a réalisé que cette question aurait sans doute dû être réglée dès le départ.

On s'est surtout intéressé à l'intégration de la protection de l'environnement et du développement économique. Alors que l'écologie est apparue comme un problème d'envergure nationale, par contre, l'économie semblait davantage relever d'une conjoncture internationale. En outre, on a, en général, jugé qu'Environnement Canada freinait les activités économiques, plutôt que d'y participer, bien que l'on ait admis qu'une saine utilisation des ressources suppose l'instauration de mesures destinées à assurer leur protection.

Certains participants se sont montrés préoccupés par la question du reboisement. Ils ont ainsi voulu savoir si l'avenir de nos forêts est assuré et si la stratégie forestière du ministère est efficace.

Les jeunes, pour leur part, se sont dit préoccupés par la question de l'épuisement des ressources à l'échelle planétaire. Ils se sont notamment demandé si nos ressources dureront jusqu'à l'an 2000 et si, au niveau international, des mécanismes ont été mis en place pour les préserver. On a, en outre, fait valoir que les femmes, qui ont aussi leur mot à dire, n'ont pas été suffisamment consultées.

La pollution constituait, elle aussi, un grand sujet de préoccupation. On s'est ainsi demandé s'il convenait de créer des emplois pour permettre la construction d'usines qui viendront polluer nos cours d'eau et si, dès que l'on cherche à combattre la pollution, il ne serait pas tout à fait impossible de créer des emplois.

À l'issue des discussions, on en est venu à formuler un certain nombre de recommandations et à établir certains plans d'action :

- Environnement Canada doit axer principalement ses efforts sur la recherche et sur la formation d'un personnel qualifié, deux éléments essentiels pour assurer une saine utilisation des ressources.
- Environnement Canada doit faire preuve de plus d'assurance dans sa démarche en vue de défendre l'environnement — et, laissant de côté les solutions de compromis, le ministère doit jouer un rôle de gardien de l'environnement.
- Environnement Canada doit sensibiliser le grand public à son

rôle et à ses interventions, notamment dans les régions éloignées où l'on exploite les ressources naturelles.

- Environnement Canada devrait, pour décourager toute activité susceptible de créer de la pollution, rendre les règlements plus sévères et établir un système efficace de lutte contre la pollution. Des amendes pourraient être imposées et il serait possible de faire de la pollution un délit qui tomberait sous le coup de la loi.
- Il conviendrait d'amener le grand public à modifier ses habitudes de consommation, et à devenir plus sensible à l'importance que revêt la préservation de nos ressources.

Le nucléaire *(suite de la page 7)*

compte des facteurs scientifiques qui sont bien fondés, par contre, ils négligent les facteurs socio-économiques et les informations scientifiques controversées. On a fait valoir que les décisions semblent davantage résulter de pressions politiques plutôt que s'appuyer sur des certitudes scientifiques. Les représentants d'Environnement Canada ont expliqué la position que soutient le ministère : puisque l'on ne peut jamais éliminer entièrement le risque, il incombe au ministère de définir un niveau acceptable de risque et de rester en deçà de ce seuil — et ce, en ayant tenu compte des données scientifiques et des facteurs socio-économiques, et après avoir examiné les solutions de rechange.

Les participants ont étudié les alternatives qui s'offrent au ministère quant au rôle qu'il pourrait jouer à cet égard : il pourrait soit préconiser a priori que l'on abandonne entièrement l'énergie nucléaire soit se charger d'effectuer a posteriori, le cas échéant, des évaluations, puis de faire des recommandations.

Résumant les points qui ont fait l'objet de discussions, un porte-parole des OENG a présenté les recommandations suivantes, que le ministère examinera au cours du présent exercice :

- Améliorer le dialogue et les communications entre Environnement Canada, les OENG et l'industrie, et faire en sorte que ces dernières aient davantage leur mot à dire; par exemple, on pourrait créer un office central ou national

qui serait chargé de diffuser de l'information sur les activités, les préoccupations et les réalisations des OENG et d'autres groupes de même nature.

- Environnement Canada devrait présenter aux groupes environnementaux des rapports sur les organismes gouvernementaux qui œuvrent dans le secteur nucléaire et faire connaître à ces groupes les fonctions qu'exercent ces organismes.
- Le rapport que l'atelier sur les problèmes liés à l'industrie nucléaire a préparé l'an dernier, lors de la rencontre de consultation du public, devrait être de nouveau diffusé, accompagné des réponses qu'a donné Environnement Canada aux recommandations qui y figuraient.
- On devrait demander au ministre de l'Environnement de prier le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'essayer de retrouver les dossiers, relatifs au nucléaire, qui ont été égarés au moment où il y a eu un changement de ministre.
- Environnement Canada devrait procéder à une évaluation de l'incidence environnementale et socio-économique du cycle complet du combustible nucléaire et étudier les solutions de rechange qui s'offrent pour assurer la gestion de la demande d'énergie électrique.
- Étudier comment un seul organisme pourrait être créé, avec la participation des gouvernements, de l'industrie et du grand public, pour s'occuper des déchets que produit l'industrie nucléaire.

Le tourisme et les parcs

« Quel est le rôle des groupes intéressés à la conservation dans le développement d'un tourisme bien adapté? Dans une période de compressions budgétaires, quelles mesures Parcs Canada pourrait-il prendre pour maintenir l'équilibre entre, d'une part, la demande de services touristiques accrus et, d'autre part, la nécessité de sauvegarder les ressources du patrimoine? Comment les groupes intéressés à la conservation et l'industrie du tourisme peuvent-ils aider Parcs Canada à mieux répondre à la demande touristique? » Tels sont les sujets de réflexion sur lesquels s'est penché l'atelier sur le tourisme et les parcs. Toutefois, l'absence de représentants de l'industrie touristique a entravé les discussions.

Le dilemme qui se pose dès que l'on se demande s'il convient d'utiliser ou de préserver la nature a été l'un des principaux points de discussion. Certains participants ont fait valoir que la conservation de la nature et le tourisme ne s'harmonisent jamais et que, par conséquent, on ne saurait favoriser la mise en valeur du tourisme

dans les parcs nationaux. Étant donné que Parcs Canada a pour rôle principal de conserver le patrimoine, certains ont insisté sur le fait que le tourisme devrait être surveillé. Par contre, d'autres ont soutenu que Parcs Canada a un rôle important à jouer au sein du secteur du tourisme.

On s'est, en outre, demandé si Parcs Canada pourra un jour satisfaire tout le monde et remplir son double mandat qui est de sauvegarder les parcs tout en invitant le grand public à jouir de leurs attraits. On a donc suggéré un système à deux paliers, suivant lequel des aires distinctes seraient réservées aux activités touristiques, tandis que d'autres, exclusivement à la conservation. Un participant a fait remarquer que si Parcs Canada doit principalement, aux termes de son mandat, attirer plus de visiteurs dans les parcs nationaux, il ne faudrait désormais plus considérer ces parcs comme un moyen de sauvegarder la nature.

On a instamment invité Parcs Canada, les groupes environnementaux et l'industrie du tourisme à travailler

ensemble pour identifier le segment du marché touristique que prennent les parcs, pour évaluer les besoins des visiteurs et pour définir les activités qui sont pertinentes dans les parcs.

Les participants ont proposé plusieurs moyens qui permettraient de résoudre le dilemme de l'utilisation ou de la conservation. On a ainsi notamment proposé d'amener le grand public à soutenir la conservation de la nature en diffusant de l'information, en politisant les groupes de pression qui appuient les activités de Parcs Canada et en appliquant les méthodes d'évaluation de l'incidence environnementale au tourisme dans les parcs. Les participants ont souligné que la demande d'activités dans les régions sauvages s'accroît sans cesse et que, de ce fait, de plus en plus de gens explorent l'arrière-pays, ce qui risque de faire perdre à ces contrées leur caractère sauvage. On s'est également inquiété du fait que si l'on acquiesce à la demande croissante visant à permettre l'utilisation des parcs nationaux durant l'hiver, les parcs ne jouiront plus d'une période de repos.

Pour faire face aux compressions budgétaires, on a suggéré que l'industrie du tourisme assume une part des frais d'entretien des parcs nationaux. On a, en outre, instamment prié Parcs Canada d'accroître les revenus qu'il tire des utilisateurs, de favoriser la venue de touristes étrangers, de demander aux sociétés qui utilisent les ressources des parcs de payer ces services et de profiter de l'occasion qu'offrent les programmes de création d'emplois pour construire de nouvelles installations ou pour améliorer celles qui sont déjà en place.

De l'avis des participants, on devrait insister, dans la publicité relative aux parcs nationaux, sur la nécessité d'utiliser ces ressources de façon sélective et appropriée et promouvoir la conservation de la nature à titre de valeur sociale. Parcs Canada devrait avoir recours à la radio, à la télévision et aux grands journaux pour diffuser ce message aux Canadiens.

Certains participants étaient sous l'impression que les groupes environnementaux ne pouvaient, en toute confiance, croire que Parcs Canada saurait défendre les parcs face à la menace que présente le tourisme. Ils ont affirmé que sa crédibilité est entamée du fait que ces groupes ne voient ni cet organisme ni le ministre maintenir leur position au sujet du tourisme.

*

La Stratégie mondiale de la conservation

La *Stratégie mondiale de la conservation* a été élaborée par l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, une organisation qui regroupe plus de 7 000 chercheurs et 450 gouvernements. L'Union est considérée comme l'autorité mondiale en matière de conservation. Parmi les principaux éléments du nouvel ordre environnemental, on trouve la conservation des ressources vivantes en vue d'un développement durable. La stratégie énumère trois objectifs précis à cet égard :

1° Maintenir les processus écologiques essentiels et les systèmes entretenant la vie grâce à

la protection et à la régénération des sols, au recyclage des éléments nutritifs et à l'épuration des eaux.

2° Préserver la diversité génétique. La gamme totale du matériel génétique des plantes et des animaux doit être protégée et préservée car les programmes de sélection nécessaires à l'amélioration des formes de vie sauvages et domestiques en dépendent.

3° Veiller à l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes, dont la faune et ses habitats, les forêts et les sols forestiers, les pêches et l'eau, les cultures et les terres agricoles.

L'agriculture Le Service canadien de la faune

Un atelier sur le développement économique durable a pronostiqué que le secteur canadien de l'agriculture éprouvera de sérieuses difficultés. Les participants ont dit douter, à cause de la dégradation des sols et de la qualité de l'eau, que l'on puisse continuer à avoir recours à la technique agricole actuelle d'ici à la fin de la présente décennie.

Cela serait non seulement attribuable à la pollution « importée », mais encore aux méthodes agricoles actuelles qui ne tiennent pas assez compte de la conservation du sol et qui ne cherchent pas à éviter que les fertilisants ne s'infiltrent dans les cours d'eau. On en a conclu qu'il faudra disposer, avant de pouvoir aborder efficacement ces problèmes, d'une documentation centralisée sur leur envergure.

Les participants ont également affirmé que les rivalités qui entourent l'utilisation des terres constituent aussi une menace pour l'environnement. Ainsi, alors que l'on tente d'assécher les marécages pour avoir plus de terres agricoles, on s'empare de tels terrains pour les utiliser à d'autres fins — à la suite de pressions qui sont exercées pour répondre aux besoins de l'urbanisation et à la demande de ressources —, ce qui risque de nuire sérieusement à notre productivité.

Les demandes de plus en plus pressantes touchant l'exportation des eaux canadiennes constituaient, elles aussi, aux yeux des participants, une autre menace. Les participants ont donc demandé que l'on en arrive à un consensus national au sujet des eaux, et que l'on adopte une approche cohérente en ce qui a trait aux politiques et programmes préventifs et correctifs à cet égard.

L'atelier a réaffirmé qu'il convient de passer d'une société de consommation à une société de conservation. Faisant remarquer que cela ne signifie pas la fin de la croissance, les participants ont fait remarquer que, au contraire, lorsqu'un pays instaure des mesures de conservation, il réinvestit dans ses ressources pour assurer sa croissance.

Enfin, on s'est inquiété du fait que la nouvelle technique soit à la source de bouleversements socio-économiques, au nombre desquels figurent le chômage et la migration d'une large part de la population active vers les centres qui connaissent un développement intensif. On a incité instamment les promoteurs à assumer la responsabilité de l'incidence sociale et environnementale que peuvent avoir leurs initiatives.

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada s'occupe des questions relevant du gouvernement fédéral en matière de faune.

Il est chargé, entre autres, de protéger et d'aménager les oiseaux migrateurs et les habitats fauniques d'importance nationale, de veiller sur les espèces menacées d'extinction et d'en contrôler le commerce international, d'effectuer des recherches sur les questions d'importance nationale dans le

domaine de la faune et d'interpréter la faune pour le grand public.

Le Service collabore avec les provinces, les territoires, Parcs Canada et les autres organismes fédéraux dans la recherche et la gestion de la faune.

Les syndicats

Le mouvement de protection de l'environnement doit s'allier avec les syndicats pour situer la question des emplois et de l'environnement au centre des grandes questions d'intérêt public, selon un écrivain américain qui a participé, à Ottawa, à une rencontre nationale d'environnementalistes.

Richard Grossman, l'auteur de l'ouvrage *Energy, Jobs and the Economy and Fear at Work*, a affirmé que les gouvernements ne se soucient guère de l'être humain. « La paix, la survivance, la santé, les montagnes, les ressources nationales ne sont, pour eux, que des préoccupations secondaires. Ils mettent tout sens dessus dessous, comme si seule l'économie était importante, et si les gens ne l'étaient pas. »

Soulignant que l'on croit généralement que la mise en place de règlements stricts en matière de protection de l'environnement causera des pertes d'emplois, M. Grossman a fait remarquer que c'est une telle opinion qui fait que, trop souvent, les travailleurs s'opposent aux environnementalistes.

« Cette assertion est mal fondée. En fait, les lois relatives à la lutte contre la pollution permettent plutôt de sauver des emplois dans les secteurs du tourisme, des loisirs et de la pêche », de poursuivre M. Grossman, qui a ajouté qu'il incombe aux environnementalistes et aux syndicats d'unir leurs efforts pour bien faire valoir ce point de vue.

Le sous-ministre d'Environnement Canada, Jacques Gérin, a, lui aussi, souligné l'importance d'une action concertée. Il a fait remarquer que le ministère et tout ce réseau que forment les personnes qui s'intéressent à l'environnement ont su œuvrer ensemble au cours de la dernière décennie, et que, sans pour autant être toujours d'accord, ils ont en général réussi, par leur action, à renforcer leurs buts et leurs objectifs mutuels.

Herman Boerma, de la Société environnementale de la Saskatchewan, a, pour sa part, affirmé que le dialogue entre le ministère et les environnementalistes s'avère de plus en plus fructueux. Pour mieux illustrer sa pensée, il a fait remarquer que le gouvernement et les groupes non gouvernementaux s'attaquent désormais aux mêmes grands problèmes.

Par ailleurs, la rencontre annuelle des organisations écologiques non gouvernementales (OENG) canadiennes, qui s'est déroulée un peu avant la Deuxième série annuelle de consultations du public à l'administration centrale, avait précisément pour thème « Un plan de développement durable pour le Canada ». Des ateliers ont alors été créés pour étudier des questions précises — les substances toxiques, la gestion de l'eau, les précipitations acides et les droits des autochtones notamment — et pour définir la position, aux fins de présentation au ministre de l'Environnement, que l'on devrait adopter dans ces domaines.

Les eaux

Environnement Canada devrait concentrer son action sur les ressources en eau au cours des années 80, selon les participants de l'atelier sur les priorités IV. Leurs discussions ont, en outre, permis de constater jusqu'à quel point les produits chimiques toxiques constituent une menace sérieuse.

On est arrivé rapidement à un consensus sur l'importance que revêtent les sujets reliés à l'eau. Cela reflète sans doute bien l'acuité du problème des eaux au Québec, puisque tous les délégués non gouvernementaux qui ont participé à l'atelier venaient de cette province.

La dégradation de la qualité de l'eau a été perçue comme un problème crucial. Les participants ont constaté qu'il est de toute première nécessité de

mettre en place des dispositifs de purification, de dépolluer les effluents et les décharges, de favoriser la recherche appliquée dans le domaine des techniques de purification, de prendre des mesures pour protéger les rives et d'adopter des lois pour veiller à la qualité de l'eau. Ils ont également demandé qu'il y ait plus d'échanges techniques et que l'on déploie plus d'efforts pour sensibiliser le grand public aux problèmes liés à la pollution de l'eau.

Le groupe a affirmé que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient intensément participer à de telles activités. Entretemps, les pollueurs, les municipalités, les groupes de citoyens et les particuliers devront faire leur part pour trouver les solutions qui s'imposent.

Les participants ont souligné que, du fait que le Canada produit, relativement, d'énormes quantités de déchets, on a pris l'habitude de mal utiliser l'eau. Pour corriger la situation, on a demandé que l'on prenne des mesures pour rendre le grand public conscient de la nécessité de faire preuve de modération. En outre, on a fait remarquer que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient coordonner leurs efforts et adopter des politiques globales judicieuses et réalistes. Et, si cela s'avère nécessaire, ils ne devraient pas hésiter à modifier les dispositions entourant l'utilisation de l'eau. Il conviendrait également de favoriser le recyclage de l'eau et la recherche de solutions de rechange.

Lors des discussions sur les produits chimiques toxiques, qui constituaient l'autre grand sujet de préoccupation du groupe, on s'est intéressé aux déchets produits par l'industrie, par l'agriculture et par les villes, ainsi qu'aux précipitations acides et aux déchets nucléaires. Les participants se sont attardés plus longuement sur l'usage massif, souvent abusif, qu'il est fait des produits chimiques toxiques, sans oublier le transport de ces matières et les méthodes permettant de les éliminer, l'identification inadéquate des produits de cette nature et l'absence de normes suffisamment rigoureuses pour régir leur utilisation.

De l'avis des participants, il importe — et il s'agit là des besoins les plus pressants — de sensibiliser davantage le grand public aux dangers que présentent les produits chimiques toxiques, et de poursuivre les recherches en vue de découvrir des solutions de rechange et des techniques plus sûres et plus efficaces pour éliminer et transporter ces matières. On a noté que ces produits menacent particulièrement la santé des Canadiens. Aussi, a-t-on affirmé que les gouvernements devront être très vigilants et qu'ils devront avoir recours à des mesures législatives pour instaurer des normes strictes et veiller à ce qu'elles soient respectées.

Au nombre des autres questions abordées, figuraient la protection des sols — des terres agricoles et des forêts, notamment — et le recours aux méthodes biologiques pour remplacer les produits chimiques toxiques. Les participants ont instamment demandé que l'on diffuse de l'information sur l'usage des insecticides aux fins de protection des récoltes et des forêts.

*

La Direction générale des terres

La Direction générale des terres d'Environnement Canada a été créée en 1971 pour promouvoir l'utilisation et la gestion efficaces et judicieuses des terres du Canada.

La direction élabore des politiques, conseille le gouvernement sur l'utilisation des terres fédérales et entreprend diverses recherches sur les caractéristiques écologiques et les utilisations actuelles et éventuelles des terres du Canada. On compte parmi ses activités :

- la production de cartes concernant les capacités des terres pour l'agriculture, la foresterie, la faune,

les loisirs de plein air et la pêche sportive;

- des recherches écologiques visant à approfondir nos connaissances fondamentales sur les processus relatifs aux terres et aux sols et qui sont importants pour la gestion de l'environnement;
- des recherches sur des problèmes comme la perte de terres agricoles, la préservation de terres particulières et la pollution;
- la surveillance de l'utilisation des terres afin de recueillir des informations sur l'emplacement et le genre de changements qui se produisent au Canada.

L'exportation des eaux

L'atelier sur l'eau comptait plusieurs participants venus d'Environnement Canada. L'industrie, les promoteurs et les groupes autochtones y étaient malheureusement fort peu représentés.

Plusieurs participants, représentant les groupes environnementaux, se sont inquiétés de l'exportation éventuelle de nos eaux et du fait qu'elles puissent passer d'un bassin à un autre. On s'est également interrogé, comme l'année dernière, sur l'incidence des projets de grande envergure sur l'environnement, citant en guise d'exemple le projet hydro-électrique de la rivière des Esclaves.

Des points qui sont intimement liés à ces deux questions — les droits des autochtones et la valeur des garanties qu'offrent, en matière de protection de l'environnement, la constitution et les lois canadiennes actuelles — ont également préoccupé les participants.

L'atelier a donc soumis, lors de la séance plénière, les recommandations suivantes :

- Le gouvernement canadien devrait être bien conscient des pressions et des demandes qui pourraient se manifester au sujet de l'exportation de nos eaux. Le gouvernement fédéral devrait donc élaborer une politique à cet égard, et les gouvernements fédéral et provinciaux, entamer des pourparlers sur cette question.
- Le grand public devrait avoir davantage son mot à dire, à l'intérieur du processus de planification et de consultation, au sujet des projets d'envergure liés aux eaux.
- Il convient d'élaborer une stratégie en vue de recueillir des données de base sur nos ressources en eau, afin que nous soyons mieux en mesure de prévoir nos besoins futurs en matière d'approvisionnements.
- Les gouvernements devraient se pencher sur les diverses questions de compétence qui entourent le transfert des eaux d'un bassin à un autre, et tenter d'y apporter des solutions.
- Le programme de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) destiné au financement des stations de traitement d'eau devrait être réinstauré dans les régions où l'on note un certain retard dans ce domaine — le Québec et les Maritimes, par exemple.
- Environnement Canada devrait orienter ses politiques en vue de favoriser une réduction des polluants de l'eau.
- On devrait procéder à une enquête publique en vue d'adopter une stratégie des eaux du Canada, à laquelle viendrait se greffer un programme de financement destiné à soutenir les divers participants.
- La constitution du Canada devrait faire mention, de façon explicite, de la qualité de l'environnement, pour donner plus de poids aux questions environnementales et pour faire en sorte que l'environnement soit mieux protégé.
- Un poste de protecteur fédéral de l'environnement, devrait être créé pour assurer une meilleure participation, à l'intérieur du processus d'accès à l'information et de décision, du grand public à cet égard, notamment dans les cas de conflits de compétences ayant trait aux eaux.
- La question des droits des autochtones relatifs aux eaux devrait être abordée lors d'une rencontre de consultation future, à laquelle les autochtones seraient eux-mêmes invités à participer.
- Environnement Canada devrait mieux définir les rapports qui existent entre un développement durable et les préoccupations environnementales.
- Environnement Canada devrait continuer à fournir, lors de rencontres ultérieures, un bref compte rendu de ses principales activités.
- Des efforts sérieux devraient être déployés afin de sensibiliser davantage le grand public aux questions liées aux eaux.
- Il conviendrait d'inciter le grand public à avoir recours à des pratiques qui favorisent une meilleure conservation des eaux et d'encourager l'industrie à faire de même lorsqu'elle met au point de nouvelles techniques. En outre, des mesures concertées devraient être prises pour faire en sorte que l'on adopte l'énergie douce et que l'on préserve ainsi les eaux.

*

Les bassins hydrographiques

La *Stratégie mondiale de la conservation* insiste sur la nécessité de protéger les bassins hydrographiques, plus particulièrement les aires d'alimentation en amont.

Ces aires sont importantes, principalement parce qu'une mauvaise utilisation ou une dégradation de l'eau en amont affecte toutes les utilisations en aval.

Le Canada possède plusieurs grands bassins hydrographiques. Par exemple, un cinquième de nos terres sont drainées par le fleuve Mackenzie, dont

le bassin hydrographique de presque 1,8 million de km² carrés s'étend dans trois provinces et les deux territoires.

La pollution industrielle et municipale représente un grand danger pour les bassins hydrographiques; elle affecte les pêches, l'agriculture, les forêts et la faune, de même que le cours inférieur des rivières que les humains utilisent pour leurs loisirs et comme source d'eau potable. La construction de barrages et de digues pour la production d'électricité et l'irrigation représente un autre danger.

Le développement économique durable

La planification constitue la clé d'un développement économique durable au Canada à l'avenir. Telle est la principale conclusion à laquelle sont arrivés, au terme d'une journée entière de discussions, les participants de l'atelier sur le développement économique durable dans les années 80.

Formé de 20 représentants du milieu des affaires, de l'industrie, du milieu universitaire et des groupes environnementaux, cet atelier s'est penché sur un certain nombre de secteurs qui offrent les meilleures perspectives de développement.

Les participants ont souligné que, si l'on veut véritablement favoriser un développement économique durable et le plein emploi, il conviendra de faire davantage participer le grand public au processus national de planification et que, pour réaliser cet objectif, Environnement Canada devra jouer un rôle encore beaucoup plus grand en matière de planification économique.

Les recommandations touchant un développement économique durable étaient surtout axées sur les ressources naturelles renouvelables. Il est essentiel, pour que ces ressources puissent bien nous servir à l'avenir, d'avoir recours à une gestion intégrée, à long terme, qui permette de réduire au minimum les effets nuisibles que pourraient avoir nos actions sur l'environnement et la société, et de réaliser des projets, à forte proportion de main-d'œuvre et à petite échelle, propres à créer des emplois.

Les participants ont jugé que l'absence d'une stratégie axée sur la conservation risque le plus de compromettre, tant au pays qu'à l'étranger, un développement économique durable. Certains participants ont fait valoir que les systèmes économiques et politiques actuels ne sont pas de nature à favoriser un développement

économique durable, lequel se situe, par définition, au niveau du moyen et du long terme. Il conviendrait donc de redéfinir nos indicateurs économiques, pour faire en sorte qu'ils reflètent mieux l'état actuel et futur de l'économie.

Au nombre des autres problèmes et préoccupations qu'ont abordé les participants, figuraient les précipitations acides, les déchets toxiques et les décharges, les projets d'envergure, la santé et la sécurité au travail, l'aménagement forestier et l'information du grand public en matière d'environnement. Les participants ont dit regretter que la période allouée à un aussi grand groupe — pour tenter de saisir toute la portée des problèmes actuels et d'y proposer des solutions qui permettraient de guider l'économie au cours des années 80 — ait été aussi courte.

Le chaînon manquant (suite de la page 4)

Elle a, en outre, demandé au ministère d'étudier l'éventualité de tenir les futures rencontres de consultation dans un environnement naturel. « Pour faire en sorte que le ministère soit en contact direct avec tout ce qui nous entoure, je préconise que de telles conférences aient lieu dans des endroits où l'on ressent la présence de la Terre. »

Monika Behr, de la Fédération de la Terre-Neuve et du Labrador de la faune, qui assistait pour la première fois aux séances de consultation, a été surprise de constater jusqu'à quel point cette rencontre de deux jours avait été intense. « Il s'agit là, a-t-elle dit, d'une expérience exténuante car il faut travailler ferme pour tenter de canaliser toute l'émotion que soulèvent nombre de ces questions, et pour que ressortent de nos échanges des éléments non pas perturbateurs mais bien progressistes. »

Bien qu'elle se soit dit heureuse de constater qu'Environnement Canada donne suite aux recommandations des participants, elle a demandé au ministère de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que les ateliers soient plus « précis, moins hermétiques ».

« Nous vous remercions d'avoir rassemblé tous ces éléments [des lignes directrices en vue de créer une politique de la faune au Canada], mais il ne faudrait pas pour autant croire que tout s'arrête là, car il reste à trouver les moyens de les mettre en application. »

Les autres observations des participants sur le processus de consultation portaient surtout sur la nécessité de disposer de suffisamment de temps pour préparer la rencontre annuelle et sur le besoin de donner suite, de manière satisfaisante, aux recommandations.

On a demandé aux organisateurs de la rencontre de mettre en place des mécanismes qui permettraient aux groupes environnementaux et à l'industrie de se rencontrer, en compagnie de fonctionnaires du ministère, entre les rencontres de consultation officielles. Les participants ont affirmé que certains points abordés au cours de la rencontre de consultation méritaient d'être approfondis, tandis qu'il en était certains autres qui exigeaient une réponse immédiate, et qui ne sauraient attendre une autre année.

Un nouvel échéancier

(suite de la page 3)

l'administration centrale sont à préparer les données qu'ils soumettront aux fins de l'élaboration du plan stratégique. Tous ces éléments, issus des régions et des services, sont ensuite soumis — avant que n'ait lieu la rencontre de consultation du public à l'administration centrale — au Service de planification du ministère pour qu'ils soient intégrés au plan stratégique de l'année suivante. Ainsi, le sous-ministre, Jacques Gérin, rencontrera bientôt les sous-ministres adjoints et les cadres du Service de planification du ministère pour parler des grandes lignes du Plan stratégique 1983. Et les éléments présentés lors de la récente rencontre de consultation du public à l'administration centrale auront une incidence marquante sur ce processus.

